

*Des personnels de santé pour tous
Tous pour les personnels de santé*

DÉCLARATION DE KAMPALA ET PROGRAMME POUR UNE ACTION MONDIALE



Organisation
mondiale de la Santé



alliance mondiale
pour les personnels
de santé

Catalogage à la source: Bibliothèque de l'OMS:

Déclaration de Kampala et programme pour une action mondiale.

1. Personnel santé - orientations. 2. Personnel santé - organisation et administration. 3. Personnel santé - économie. 4. Personnel sanitaire. 5. Politique sanitaire. I. Organisation mondiale de la Santé.

ISBN 978 92 4 259672 4

(Classification NLM: W 76)

© Organisation mondiale de la Santé (organisation hôte, et Secrétariat de l'Alliance Mondiale pour les Personnels de Santé) 2008

Tous droits réservés. Il est possible de se procurer les publications de l'Organisation mondiale de la Santé auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; adresse électronique : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Editions de l'OMS, à l'adresse ci dessus (télécopie : +41 22 791 4806 ; adresse électronique : permissions@who.int).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Design : Paprika (France)

Imprimé en Suisse

Cover photo: © OMS/Vanessa Vick

DÉCLARATION DE KAMPALA ET PROGRAMME POUR UNE ACTION MONDIALE



**Organisation
mondiale de la Santé**



**alliance mondiale
pour les personnels
de santé**



CONTENTS

Message du Secrétaire général des Nations Unies	6
Préface par le Directeur général, OMS	7
Remerciements	9
Déclaration de Kampala	10
Programme pour une action mondiale	13
I. Objectifs et approche	13
II. Stratégies pour l'action	14
III. Une plateforme d'apprentissage commun et de responsabilité mutuelle	20
Annexe	22

MESSAGE DE BIENVENUE

adressé par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon au Premier Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé qui s'est tenu du 2 au 7 mars 2008

Monsieur le Directeur exécutif, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Dans le monde entier, les communautés sont confrontées à de multiples défis alors qu'elles cherchent à se donner les moyens de se développer et de prospérer.

Nous savons tous que la santé est une pièce maîtresse de la croissance économique, du développement humain et de la sécurité mondiale.

Nous savons aussi qu'investir dans la santé est un moyen essentiel pour faire reculer la mortalité maternelle et infantile et lutter contre le sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies.

Il s'agit là de l'un des objectifs vitaux du Millénaire pour le développement et des conditions préalables indispensables au développement à long terme de toutes les sociétés.

Nous sommes maintenant à mi-parcours de la course engagée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et nous savons qu'il n'y a pas de temps à perdre. C'est l'une des multiples raisons qui rendent votre réunion si importante.

Près de 60 pays, dont la plupart se trouvent en Afrique, sont confrontés à des pénuries si dramatiques de personnels de santé qu'ils ne peuvent dispenser les soins de santé élémentaires à l'ensemble de leur population. Le moment est venu de s'attacher à soutenir et retenir, dans chaque pays, ce qui sauve véritablement des vies.

Je suis bien conscient qu'il s'agit de questions complexes. La crise qui affecte les personnels de santé exige que différentes parties prenantes prennent des mesures dans toutes sortes de domaines : migrations, développement, éducation, politiques financières et bien d'autres domaines encore. Il n'existe pas de solutions simples et globales.

Je vous rends à tous hommage pour vos actions, et je me réjouis de vous voir réunis pour cet important forum.

En ma qualité de Secrétaire général, j'ai fait de la santé l'une de mes priorités essentielles pour 2008 et au delà. Je me préoccupe personnellement et concrètement de faire progresser les actions destinées à protéger la santé des plus pauvres et des plus vulnérables.

Un nouvel élan s'est fait jour au sein de la communauté internationale. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont vastes et de grande ampleur, puisqu'il faut à la fois s'attaquer à des maladies spécifiques touchant les pauvres et les plus vulnérables tout en s'employant à mettre sur pied des systèmes de santé opérationnels et accessibles dans le monde entier.

Nous avons les ressources et le savoir-faire nécessaires. Oeuvrons ensemble de manière cohérente et coordonnée afin que nos engagements se traduisent par des moyens d'existence protégés et des vies sauvées.

Dans cet esprit, je vous remercie de votre dévouement envers la mission qui nous est commune. J'espère que votre forum sera particulièrement fructueux.



Ban Ki-Moon,
Secrétaire général des Nations Unies

PRÉFACE

Les personnels de santé sont la pierre angulaire et l'élément moteur des systèmes de santé. La pénurie d'agents de santé est unanimement reconnue comme l'un des principaux obstacles qui empêchent d'assurer des interventions vitales comme la vaccination de l'enfant, les services néonataux et obstétricaux garantissant une grossesse et un accouchement sans risque, et le traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme. Les agents de santé sont aussi indispensables pour se préparer et faire face à la menace mondiale que constituent les maladies émergentes et à tendance épidémique et les conséquences des changements climatiques. Si l'on n'agit pas au plus vite, la pénurie s'aggravera et les systèmes de santé deviendront plus précaires encore.

Parer à la grave pénurie de personnels de santé est une priorité importante pour l'OMS. Les Etats Membres ont soulevé la question à maintes reprises dans les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé. Nous sommes conscients qu'une action urgente et axée sur les résultats s'impose.

La création et les travaux de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé ont beaucoup contribué à créer une dynamique en faveur de l'action. Rassemblant un vaste ensemble d'acteurs du monde entier, ce partenariat sert de lieu d'échange pour trouver des solutions à la crise des personnels de santé et les appliquer. L'OMS, qui héberge l'Alliance et assure son secrétariat, compte parmi les principaux partenaires.

Nous savons gré à l'Alliance d'appeler l'attention sur le problème si préoccupant du manque de personnels de santé, de mobiliser les énergies pour y remédier, de continuer à donner un grand retentissement politique à cette question et surtout, d'organiser le premier Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé. Les pays et d'autres acteurs peuvent se servir de la Déclaration de Kampala et du Programme pour une action mondiale adopté par le Forum comme d'une feuille de route pour agir dans le domaine des ressources humaines au cours des 10 prochaines années. L'OMS continuera de collaborer avec les pays et les acteurs pour donner suite aux engagements pris – renforcer les systèmes de santé et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé.

Au titre de l'appui que nous fournissons aux Etats Membres, nous encourageons les dirigeants et les décideurs à s'aider de ces outils pour élaborer leurs plans nationaux, notamment pour faire face à la dure réalité des pénuries de personnels de santé. Les populations ont besoin d'agents de santé, mais ceux-ci ont besoin en retour du soutien des populations qu'ils soignent. Le titre du document, « Les personnels de santé pour tous, tous pour les personnels de santé », est bien choisi et devrait être le cri de ralliement des communautés et de leurs agents de santé.

L'OMS et ses partenaires préconiseront et favoriseront l'utilisation de ces outils à tous les niveaux. Ensemble, nous pouvons progresser dans la réalisation de l'idéal exprimé par mon prédécesseur, le Dr LEE Jong-wook : que « chacun, dans tous les villages, partout dans le monde, puisse compter sur un agent de santé motivé, qualifié et bien soutenu. »



Dr Margaret Chan,
Directeur général de l'OMS



**Une selection de photo du premier Forum Mondial
sur les ressources humaines pour la santé.**
Kampala, Ouganda. 2-7 Mars 2008.



REMERCIEMENTS

L'Alliance mondiale pour les personnels de santé a organisé le tout premier Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé du 2 au 7 mars 2008. Plus de 1500 participants se sont retrouvés à Kampala (Ouganda) afin de mettre en commun leurs expériences sur les succès et les échecs des efforts entrepris pour faire face à la crise actuelle des personnels de santé et pour constituer des réseaux, réaliser un consensus et renforcer les capacités.

Le Forum a suscité enthousiasme et énergie et s'est déroulé dans une atmosphère de très grande chaleur humaine. Il a donné l'exemple d'un authentique partenariat en action et a produit d'importants résultats – l'adoption de la Déclaration de Kampala et Programme pour une action mondiale dont le mot d'ordre est « des personnels de santé pour tous – tous pour les personnels de santé ».

S'appuyant sur les engagements déjà pris par des décideurs du monde entier au sujet des moyens de faire face à la pénurie, la Déclaration et Programme d'action de Kampala représente une synthèse mettant spécifiquement l'accent sur le rôle crucial joué par les dirigeants au plus haut niveau, sur les partenariats à instaurer, sur la nécessité de modifier les comportements et sur les mesures clés à prendre pour résoudre la crise. Le but de ce texte est d'orienter l'action à mener au cours de la décennie à venir dans le domaine des ressources humaines pour la santé, en traduisant la volonté politique, les engagements, les initiatives politiques et les partenariats en des mesures efficaces, immédiates et durables.

La consultation et la collaboration sont au coeur de ce document. Il est le fruit d'un processus approfondi de consultations, et son contenu et le message qu'il porte ont été élaborés en collaboration avec de multiples parties prenantes, tant au niveau des pays qu'aux échelons régional et mondial. Des consultations ont été tenues avec des spécialistes techniques à Genève, avec des partenaires à Washington, avec des responsables des questions d'éducation à Addis-Abeba et avec des dirigeants africains au Cap. Le résultat final – qui est un outil critique à utiliser à tous les niveaux pour faire face à la pénurie de personnels de santé – appartient donc à toutes les parties concernées. Et la responsabilité de passer à l'action nous incombe à tous.

L'élaboration de ce texte de même que le Premier Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé n'auraient pas été possibles sans d'intenses efforts, une ferme volonté et un appui des parties prenantes dans un esprit de collaboration. L'Alliance mondiale pour les personnels de santé tient à faire part de son extrême gratitude à tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement et du document adopté un succès. Nous remercions le Gouvernement ougandais d'avoir accueilli le Forum à Kampala et d'avoir participé à l'événement sur les plans politique et logistique au plus haut niveau. Nous tenons à exprimer tout particulièrement notre reconnaissance à l'Organisation mondiale de la Santé et notamment à son bureau de pays à Kampala pour leur assistance et leurs conseils précieux. Nous remercions aussi le Rédacteur en chef et le personnel de la revue *The Lancet* d'avoir publié une édition spéciale consacrée au Forum, qui a suscité un grand intérêt. Nous remercions très sincèrement tous nos donateurs et autres partenaires – notamment ceux appartenant à la communauté pour le développement, aux organisations internationales, aux associations professionnelles, aux universités, au secteur privé – et tous ceux qui ont participé à l'organisation, à la mise en place et au déroulement du Forum ainsi qu'à l'élaboration des documents qui en sont issus.

Le zèle et l'énergie déployés ont dépassé toutes les attentes. Il ne faudra rien de moins pour trouver des solutions à la pénurie de personnels de santé. En oeuvrant de concert, nous défendons et renforçons le mot d'ordre retenu pour le texte que nous avons adopté : « Des personnels de santé pour tous – tous pour les personnels de santé ».



Dr Francis Omaswa
Directeur exécutif



Dr Sigrun Møgedal
Président du Comité d'organisation du Forum



Dr Lincoln Chen
Président du Conseil

Alliance mondiale pour les personnels de santé

DÉCLARATION DE KAMPALA

Nous, participants au Premier Forum Mondial sur les ressources humaines pour la santé, à Kampala du 2 au 7 mars 2008, et représentants d'un groupe diversifié de gouvernements, d'institutions multilatérales, bilatérales et académiques, de la société civile, du secteur privé et des associations professionnelles et syndicats de personnels de santé;

Reconnaissant qu'atteindre le meilleur état de santé possible est un des droits humains fondamentaux;

Reconnaissant enfin qu'une action immédiate doit être menée pour résoudre la crise de plus en plus grave des personnels de santé dans le monde, notamment le déficit mondial de plus de 4 millions de personnels de santé nécessaires pour fournir des soins de santé essentiels;

Reconnaissant l'impact dévastateur que le VIH/SIDA a sur les systèmes de santé et les personnels de santé, impact qui s'ajoute à une charge de morbidité mondiale déjà alourdie par les maladies chroniques et infectieuses, les accidents et les blessures, et autres problèmes de santé, ce qui met en péril la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement reliés à la santé;

Reconnaissant qu'en plus des systèmes de santé, il y a d'autres déterminants de la santé;

Conscients que nous nous basons sur des engagements déjà pris par les leaders mondiaux et nationaux pour surmonter cette crise, désireux de voir prendre des mesures immédiates et urgentes et nous engageant à le faire;

Nous appelons aujourd'hui :

1. Les leaders gouvernementaux à assurer le pilotage général afin de résoudre la crise des personnels de santé, en impliquant toutes les parties prenantes et en assurant au processus un soutien politique constant;
2. Les dirigeants des partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux à fournir un appui coordonné et cohérent à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans exhaustifs de développement des personnels de santé au niveau des pays;
3. Les gouvernements à déterminer une combinaison adaptée de compétences (*skill mix*) des personnels de santé, et à mettre en place des politiques coordonnées, y compris au travers de partenariats public-privé, qui permettent une augmentation immédiate et massive des agents de santé communautaire et des personnels de santé de niveau de qualification intermédiaire, tout en répondant également au besoin de disposer de plus de personnels de qualifications supérieures et spécialisées;
4. Les gouvernements à mettre au point des systèmes rigoureux d'accréditation de l'enseignement et de la formation des personnels de santé, complétés de cadres réglementaires stricts élaborés en étroite collaboration avec les personnels de santé et leurs associations professionnelles;
5. Les gouvernements, la société civile, les organisations professionnelles et le secteur privé, à renforcer les capacités de leadership et de gestion à tous les niveaux;
6. Les gouvernements, à fournir des avantages adéquats ainsi qu'un environnement de travail facilitateur et sécurisé pour fidéliser le personnel de santé et garantir sa distribution équitable au niveau des pays;
7. Tout en reconnaissant la réalité des migrations des personnels de santé et leurs impacts positifs et négatifs, les pays à orienter le marché du travail grâce à des mécanismes appropriés afin de fidéliser les personnels de santé. L'Organisation mondiale de la Santé accélérera les négociations relatives au code de pratique pour le recrutement international des personnels de santé;

8. Tous les pays à travailler collectivement pour répondre à la pénurie actuelle et future des personnels de santé. Les pays plus riches devront accorder une priorité de haut niveau et des financements adéquats à la formation et au recrutement de personnels de santé en nombre suffisant issus de leur propre pays;
9. Les gouvernements à accroître leurs financements alloués aux personnels de santé, et les institutions internationales à assouplir les contraintes macroéconomiques relatives à ces financements;
10. Les partenaires du développement multilatéraux et bilatéraux à assurer un appui financier adéquat, fiable et durable et à tenir immédiatement les engagements financiers auxquels ils ont souscrits concernant la santé et le développement;
11. Les pays à mettre en place des systèmes d'information sur les personnels de santé, à améliorer la recherche et à développer des capacités de gestion des données afin de fonder les processus institutionnels de prise de décision sur des bases factuelles et de renforcer l'apprentissage collectif;
12. L'Alliance mondiale pour les personnels de santé à suivre la mise en œuvre de la présente Déclaration de Kampala et du Programme pour une action mondiale, et à convoquer une nouvelle fois ce Forum dans deux ans afin de rendre compte et d'évaluer les progrès accomplis.





PROGRAMME POUR UNE ACTION MONDIALE

I. Objectifs et approche

Le présent Programme pour une action mondiale vise à orienter les premières étapes d'une réponse, coordonnée aux niveaux mondial, régional et national, au déficit et à la mauvaise répartition des personnels de santé dans le monde, afin de permettre l'accès universel à des soins de qualité. Il est destiné à unifier et à renforcer la volonté et l'engagement politiques nécessaires pour entreprendre des actions tangibles et efficaces en vue de résoudre cette crise, et à aligner les efforts de toutes les parties-prenantes quel qu'en soit le niveau sur des solutions possibles.

Il s'appuie sur des engagements déjà souscrits par les décideurs politiques de haut niveau, pour organiser les connaissances et ressources de la communauté internationale afin de surmonter la crise¹.

Toutes les parties engagées dans ce programme ont en commun pour objectif que **« chacun, dans tous les villages, partout dans le monde, puisse compter sur un agent de santé motivé, qualifié et bien soutenu. »**

Les déficits aigus en personnels de santé que l'on observe dans la plupart des pays, riches ou pauvres, compromettent les avancées déjà accomplies en matière de santé, et menacent tout progrès ultérieur.

Les défis lancés en matière de personnels de santé ne peuvent être relevés au niveau de chacun des pays, ni délégués à des organismes internationaux. En parallèle à l'important accroissement de l'investissement en faveur des personnels de santé qui s'impose dans toute entreprise ou initiative de renforcement des systèmes de santé, le contexte politique mondial et national doit créer les espaces nécessaires à une action efficace, qui unisse les efforts des nombreuses parties-prenantes, motivées par les faits, l'innovation, la solidarité et la responsabilité mutuelle.

Ce programme pour une action mondiale est construit autour de six stratégies essentielles et interdépendantes, qui reposent sur des actions et des engagements antérieurs. Il constitue une synthèse qui met en lumière les enjeux et la nécessité de changement, et qui traduit la continuité fondamentale entre planification, formation, affectation et fidélisation. Il a pour but de transformer la volonté politique, les engagements, la capacité d'entraînement et les partenariats en actions concrètes.

Ces six stratégies interdépendantes sont les suivantes :

1. Constituer le leadership national et mondial pour trouver des réponses aux questions concernant les personnels de santé
2. Créer des capacités en vue d'une riposte pertinente fondée sur une base factuelle et un apprentissage en commun
3. Renforcer l'éducation et la formation des personnels de santé
4. Fidéliser un personnel de santé efficace, réactif et équitablement réparti
5. Gérer les pressions sur le marché international du travail dans le secteur de la santé et leurs impacts sur les migrations
6. Assurer des investissements supplémentaires et plus productifs en faveur des personnels de santé

Chacune de ces stratégies fait ici l'objet d'un certain nombre d'actions prioritaires qui seront entreprises en

¹Voir Annexe

fonction de la situation spécifique à chaque pays, dans le cadre de démarches régionales et mondiales visant à appuyer une réponse efficace de la part des pays.

Les pays rassembleront toutes les parties-prenantes dans *une démarche nationale concertée*, qui fera partie de leur réponse globale aux besoins du système de santé. Basée sur des discussions et des engagements communs entre les acteurs publics, privés et la société civile, cette démarche reflétera en outre une analyse partagée des forces concurrentes sur le plan national et international, qui impactent la capacité des pays à assurer l'accès de leurs populations à des soins de santé adéquats.

Le soutien extérieur à cette *démarche nationale concertée* sera aligné sur les priorités du pays et bénéficiera des initiatives mondiales et des partenariats internationaux destinés à accroître les ressources financières et techniques. La réponse aux priorités établies d'un commun accord constituera donc un *engagement commun* unissant, entre autres, les nombreuses initiatives visant à la réalisation des OMD² ainsi que l'engagement de la communauté internationale pour augmenter l'accès à la prévention, au traitement, au soin et au soutien psychosocial³ du VIH.

Enfin, un aspect crucial du programme pour une action mondiale consiste à associer ces stratégies pour en faire une *plateforme de responsabilité mutuelle au sein d'une communauté d'acteurs*. Cette plateforme devrait accélérer les progrès d'ensemble, identifier et surmonter les obstacles, et jeter les bases de connaissance et d'apprentissage communs, fondés sur les faits et la transparence.

L'Alliance mondiale pour les personnels de santé et les réseaux régionaux des personnels de santé constitueront des lieux d'échange d'informations et de données, abriteront des débats entre toutes les parties-prenantes, et assureront la visibilité des principaux enjeux et résultats.

II. Stratégies pour l'action

1. Constituer le leadership national et mondial pour trouver des réponses aux questions concernant les personnels de santé

La crise des personnels de santé requiert une extraordinaire capacité de leadership à tous les niveaux, centrée sur les solutions et visant les résultats, afin de mettre à jour tous les obstacles qui contraignent l'accès aux personnels de santé de par le monde. Il est indispensable de parvenir à une meilleure cohérence entre les divers secteurs gouvernementaux, tels que la santé, l'enseignement, le commerce, les finances, le travail et les autorités locales. Les leaders qui représentent toutes les parties-prenantes doivent engager des discussions ouvertes afin de détecter les principales lacunes, d'en déterminer les causes et de décider comment dégager des solutions, que ce soit au niveau national, régional ou mondial. **Puis ils doivent agir.**

- 1.1. Les leaders gouvernementaux, les ministres de la santé et les autres dirigeants nationaux s'engageront à ce que « **toute personne pourra en tout lieu compter sur un agent de santé motivé, qualifié et bien soutenu.** » Ils s'efforceront de déterminer les manques de cohérence dans les politiques des différents secteurs, ainsi que les autres freins à l'efficacité des politiques et stratégies nationales. Ils s'appuieront sur des législations et cadres politiques favorables, destinés à promouvoir le programme d'action concernant les personnels de santé aux niveaux national, régional et mondial.
- 1.2. Les plus hauts échelons gouvernementaux, en collaboration avec le ministre de la santé et avec le soutien des autres ministres concernés, ainsi que les personnels de santé, la société civile et les autres parties-prenantes conduiront l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans de santé, exhaustifs et chiffrés, qui couvriront spécifiquement les stratégies relatives aux personnels de santé, constituant ainsi un engagement commun envers une action nationale unifiée et concertée, sur un horizon à moyen et long termes.

² L'International Health Partnership, des partenariats mondiaux et instruments de financement public-privé tels que le GAVI et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

³ Assemblée Générale des Nations Unies, 2005, suivie de la session de haut niveau des Nations Unies de juin 2006.

- 1.3. Les dirigeants des associations professionnelles, des syndicats, des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que du secteur privé, étudieront les impacts de leurs programmes et les moyens par lesquels ils pourraient contribuer davantage à l'accès de tous à un agent de santé. Ils présenteront les démarches concrètes qu'ils pourront entreprendre en vue de parvenir à des solutions aux principaux déficits et déséquilibres.
- 1.4. Les dirigeants des organismes multilatéraux et internationaux, ainsi que les partenaires financiers et autres collaborateurs extérieurs, élèveront le degré de visibilité et d'urgence que revêt le besoin de surmonter les obstacles à l'accès aux agents de santé. À cette fin, tout partenariat visant à renforcer les systèmes de santé et à se rapprocher des OMD devra appuyer l'évolution, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'action national destiné à accroître les effectifs et les compétences des personnels de santé.
- 1.5. Toutes les parties-prenantes accepteront de constituer et de maintenir des mécanismes leur permettant de se tenir mutuellement pour responsables de leurs actes. Elles se conformeront aux principes des droits de l'homme tels que l'équité, le respect mutuel et la participation, et apporteront leur soutien à la vision de la santé pour tous.

2. Créer des capacités en vue d'une riposte pertinente fondée sur une base factuelle et un apprentissage en commun

Bien que les gouvernements soient de plus en plus actifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, plans et programmes efficaces concernant les personnels de santé, leurs efforts en ce sens se heurtent à un grave manque de capacités pour étayer ces plans à l'aide de données de base, d'informations et d'analyses de bonne qualité qui soient spécifiques aux pays. Ces pays ont en outre besoin d'informations et d'analyses leur permettant de traiter des enjeux de politique mondiale qui affectent les conditions de travail des personnels de santé.

- 2.1. Les institutions multilatérales, les partenaires du développement, les institutions académiques et les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile accroîtront leurs investissements pour renforcer les capacités en matière de politiques et de gestion des personnels de santé aux niveaux national et régional, et faciliteront la coopération entre les pays, notamment la coopération Sud-Sud. Ces acteurs faciliteront en outre l'accès des chercheurs nationaux à l'innovation et aux réseaux mondiaux de connaissances.
- 2.2. Les pays devront collaborer pour créer des centres et réseaux sous-régionaux et régionaux de haute qualité scientifique et dotés de fortes capacités afin d'établir les données et bases factuelles, appuyer les analyses et recherches en matière de politiques, et faciliter le partage des connaissances au-delà des frontières, notamment par l'échange d'expertise technique entre ministères de la santé.
- 2.3. Au niveau des pays, les institutions académiques publiques et privées renforceront leur collaboration dans l'enseignement, la formation et la recherche en matière de politiques, ceci afin de contribuer à la constitution de bases factuelles et de remplir leurs engagements vis-à-vis du plan national des personnels de santé. Les échanges régionaux et internationaux entre institutions académiques, et notamment les collaborations Sud-Sud et Sud-Nord, seront encouragés.
- 2.4. Les pays mettront au point des indicateurs standards et renforceront leurs capacités en matière de statistiques, fourniront des bases plus solides à l'analyse du marché du travail, à l'élaboration de politiques et à la gestion des personnels de santé, et intégreront des cadres fiables de suivi et d'évaluation au plan national des personnels de santé.

⁴ Scaling Up, Saving Lives: Rapport en préparation du Groupe de travail sur l'extension de l'enseignement et de la formation des personnels de santé.

3. Renforcer l'éducation et la formation des personnels de santé

Le passage à l'échelle massif de l'enseignement et de la formation qui est exigé pour obtenir l'augmentation nécessaire des effectifs de santé impliquera une action coordonnée et un engagement de la part de chaque pays et de la communauté internationale. Outre un important accroissement des financements dédiés à long terme, il faudra élaborer des approches nouvelles et innovantes en matière d'enseignement et de formation. Des expériences concluantes fournissent aujourd'hui des enseignements sur les stratégies nécessaires pour étendre avec rapidité et efficacité l'éducation et la formation des personnels de santé.⁴

- 3.1. Les ministres de la santé, de l'enseignement, de la fonction publique et du travail, aux côtés des dirigeants des institutions de formation publiques et privées, détermineront toute la gamme et les associations de compétences en personnels de santé, appropriées au contexte national. Ils définiront des politiques coordonnées et s'accorderont sur les étapes à prévoir pour répondre aux besoins immédiats et à moyen et long terme, dans un horizon de 10 ans au moins. Ces actions seront alignées sur les priorités du pays, afin d'être mises en œuvre rapidement comme parties intégrantes des prestations de soins, et comprendront des programmes afin de réduire les pertes en agents et en étudiants.
- 3.2. Toutes les parties-prenantes accorderont une priorité immédiate au développement d'un enseignement et d'une formation adaptés aux pays, destiné à accroître les effectifs des agents de santé communautaire et des personnels de niveau de qualification intermédiaire, ainsi que ceux des personnels de niveau de qualification plus élevée. Les pays mettront l'accent sur une pédagogie communautaire structurée par équipes, parallèlement à d'autres approches innovantes⁵ et en association avec les prestations de services.
- 3.3. Les gouvernements établiront des normes de qualité des services, des systèmes d'accréditation pour l'enseignement et la formation, des cadres réglementaires appropriés pour l'éducation dans les secteurs public et privé, et des indicateurs de progrès propres à chaque pays. Ces actions seront développées en collaboration étroite avec les organisations professionnelles.
- 3.4. Aux côtés des institutions d'enseignement supérieur et de formation publiques et privées, les gouvernements étudieront des approches innovantes et pragmatiques pour développer et utiliser les facultés, infrastructures et partenariats nouveaux et préexistants afin de permettre une augmentation équilibrée et significative des capacités d'enseignement, de formation et de recherche. L'extension de l'enseignement et de la formation se fera en lien avec les systèmes d'information sur les personnels de santé, et en utilisant des méthodes systématiques de suivi et d'amélioration de la qualité.
- 3.5. La cible prioritaire du changement d'échelle devrait être la formation initiale. La formation continue devrait être également une partie intégrante des plans d'enseignement et de formation, et être conduite de telle façon que les agents de santé ne soient pas inutilement soustraits à leur milieu de travail. Elle devrait en outre être liée à l'évolution des carrières. Les ressources, qui sont actuellement affectées en quantités disproportionnées à la formation continue, devraient être réorientées, en redéfinissant les curricula de la formation initiale pour qu'ils englobent une grande part de ce qui est actuellement dispensé lors de la formation continue, de façon à réduire cette dernière et à mieux répondre à la charge de travail.
- 3.6. Les organismes multilatéraux et internationaux, les initiatives mondiales, les partenaires du développement et le secteur privé consacreront une part conséquente et prévisible de leurs investissements en faveur de programmes de santé destinés à augmenter l'enseignement et la formation des personnels de santé, conformément aux priorités nationales et en incluant de l'appui technique et des collaborations régionales, Sud-Sud et Nord-Sud.

⁵ On peut mentionner à titre d'exemples les notions de «recrutement local, formation locale et affectation sur les lieux d'origine», ainsi que les programmes de formation à base communautaire, de compétences ou d'équipes; voir aussi note 4.

4. Fidéliser un personnel de santé efficace, réactif et équitablement réparti

La fidélisation de personnels de santé compétents dans les soins de santé, la gestion et l'appui technique, ainsi que leur répartition équitable afin d'assurer à tous un accès à des services de qualité, sont deux aspects fondamentaux. Des avantages financiers et non-financiers influencent la motivation des personnels de santé, leur aptitude et leur propension à agir de façon productive et efficace, aussi bien que leur volonté de conserver leur emploi.

Garantir à tous un accès aux services de santé nécessitent de prêter la plus grande attention à la répartition nationale de l'ensemble des personnels de santé, ainsi qu'au besoin de promouvoir et mieux gérer la collaboration entre les services publics, non lucratifs et privés. L'insuffisance des informations concernant les personnels de santé empêche, dans bien des pays, l'analyse comme la définition d'actions adaptées, ainsi que le suivi des résultats en matière de fidélisation et d'accès. Ce déficit d'information a un effet déstabilisant sur la continuité essentielle qui doit exister entre planification, formation, affectation et gestion.

- 4.1. Les gouvernements mettront en place des avantages adéquats ainsi qu'un environnement de travail favorable et sécurisé afin de fidéliser et répartir équitablement le personnel de santé.
- 4.2. En collaboration avec les institutions académiques, les ministères de la santé encourageront et appuieront la constitution d'une masse critique de gestionnaires efficaces dans le secteur public, capables de mettre en œuvre des stratégies de fidélisation bien conçues, complètes et cohérentes. Les ministères de la santé créeront des structures spécifiques au niveau supérieur, par exemple des directions capables de planifier les orientations stratégiques des politiques relatives aux personnels de santé, à les relier aux besoins de santé, aux objectifs en matière d'offre de soins, à l'enseignement et à la formation, et à assurer la coordination intersectorielle.
- 4.3. Les ministères de la santé, avec l'appui des autres ministères et en collaboration avec les associations professionnelles, les syndicats, les employeurs, la société civile et les partenaires du développement, s'efforceront activement d'élaborer et de tester des approches innovantes, et notamment des incitations pérennes et acceptables, de nature financière et non financière, afin de parvenir à répartir de façon plus équitable et à fidéliser des personnels de santé motivés.
- 4.4. Les professionnels de la santé, avec le soutien des gouvernements, de la société civile et de la communauté internationale, créeront de solides institutions nationales, régionales et internationales, telles que des associations professionnelles, afin d'octroyer des bourses, assurer une supervision par les pairs, promouvoir le professionnalisme et établir des relations stables et participatives comme cadre de négociation et de dialogue. Les employeurs s'assureront que des systèmes de gestion basés sur la performance sont mis en œuvre et régulièrement évalués.
- 4.5. Les ministères de la santé, avec les administrations publiques et en consultation avec les associations professionnelles, les syndicats et la société civile, convoqueront des *réunions périodiques des parties-prenantes* afin d'évoquer et de suivre les questions relatives à la fidélisation, à la satisfaction des personnels et des patients, à la reconnaissance professionnelle et sociale, aux données concernant l'accès à un agent de santé, au partenariat public-privé, et au rôle facilitateur des communautés et des acteurs non directement liés à la santé.
- 4.6. Dans leur partenariat avec les pays, les organismes internationaux et les partenaires du développement, le secteur privé, les institutions académiques et la société civile, devront suivre les politiques nationales relatives à la fidélisation des personnels de santé, en apportant notamment un appui financier prévisible dans le long terme ainsi que des solutions innovantes pour fidéliser et mieux répartir les effectifs. Ces organismes feront en sorte que leurs propres politiques de recrutement soient assises sur des valeurs et codes d'éthiques partagés, que les politiques salariales soient harmonisées entre les organismes

⁶ Article 13, Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948.

prestataires gouvernementaux et ceux financés par les donateurs, et que l'information soit échangée de façon transparente concernant les impacts de leur programmation et de leur présence sur les personnels de santé dans le pays.

5. Gérer les pressions sur le marché international du travail dans le secteur de la santé et leurs impacts sur les migrations

Les pays les plus pauvres sont les plus affectés par la perte de leurs personnels de santé, en quantités déjà insuffisantes, au profit de pays proposant de meilleures conditions de travail et de salaire. Les pressions concurrentielles, transfrontalières, augmentent dans le secteur de la santé. Elles concernent aussi bien la demande croissante des systèmes de santé des pays riches que l'augmentation du commerce des services de santé et des investissements privés dans ce secteur. Dans ces conditions, il est nécessaire de trouver des moyens pour stabiliser le marché du travail et réduire les effets négatifs de la forte mobilité des professionnels de la santé, améliorant ainsi leur fidélisation.

Tout individu a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, en quête de meilleures opportunités, mais les personnels de santé formés à l'aide des ressources publiques d'un pays ont à remplir les obligations définies par celui-ci.

- 5.1. Les gouvernements veilleront aux flux migratoires des personnels de santé à leurs frontières, qui entrent et sortent, en publiant ces données de façon transparente, et en utilisant ces renseignements pour éclairer les décisions en matière de politique et de gestion.
- 5.2. L'Organisation mondiale de la Santé devra accélérer les négociations en vue d'un code de pratique pour le recrutement international des personnels de santé. Ce code devrait servir d'outil aux pays, aux régions et aux professionnels de la santé pour négocier des accords. En accord avec ledit code de conduite, les pays de destination des personnels de santé devraient s'engager à appuyer et améliorer l'enseignement et la formation des personnels de santé aussi bien dans leur pays que dans les pays d'origine. Des mesures devraient également être prises pour mettre à profit le potentiel inexploité des diasporas de personnels de santé afin d'améliorer les services de santé dans les pays d'origine.
- 5.3. Tous les pays travailleront ensemble pour répondre à la pénurie actuelle et future des personnels de santé. Les pays plus riches accorderont une priorité de haut niveau et des financements adéquats à la formation et au recrutement de personnels de santé en nombre suffisant issus de leur propre pays.
- 5.4. Les gouvernements nationaux seront appuyés afin de développer des politiques cohérentes et construire les capacités d'analyse des implications des accords commerciaux sur la mobilité des professionnels de santé. Cette action sera menée à la lumière de consultations avec les parties-prenantes, au niveau du gouvernement et en dehors.
- 5.5. Les parties-prenantes devront tester et évaluer les innovations au niveau du marché international du travail des personnels de santé, afin d'améliorer la fidélisation des personnels.

6. Assurer des investissements supplémentaires et plus productifs en faveur des personnels de santé

Dans de nombreux pays, l'insuffisance de l'investissement global côtoie l'inefficacité des investissements effectués en faveur des personnels de santé. Ces questions seront à traiter ensemble, afin de rendre les nouveaux investissements requis plus productifs et plus efficaces en termes d'élargissement de l'accès aux soins. On devra disposer de bonnes pratiques basées sur les faits afin d'établir les données financières sur lesquelles bâtir des politiques de fidélisation, définir des plafonds de salaires et dispositions contractuelles, assurer une répartition équitable, employer l'aide des donateurs afin d'améliorer durablement les capacités des personnels de santé, et concevoir des mécanismes de rétribution de nature à récompenser

les bons résultats. Les pays devront engager des financements prévisibles en faveur des plans concernant les personnels de santé en accordant un haut degré de priorité nationale et une attention particulière à l'allocation et à la réallocation de ressources nouvelles ou existantes, qu'elles soient nationales et extérieures. Il conviendra notamment d'analyser les plafonds de salaires et les conditions de recrutement dans la fonction publique, et de les réviser lorsqu'elles représenteront des obstacles majeurs au passage à l'échelle.

- 6.1. Une part adéquate du financement de la santé devra être dédiée aux personnels de santé. A cette fin, tous les pays devront rapidement chercher à remplir les engagements auxquels ils ont souscrit pour financer la santé et le développement, tels que la Déclaration d'Abuja (2001) qui engage les pays signataires à consacrer au moins 15% de leurs budgets nationaux au secteur de la santé, et le Consensus de Monterrey entre les pays de l'OCDE, par lequel les signataires s'engagent à consacrer au moins 0,7% de leur produit national brut à l'aide publique au développement.
- 6.2. Les initiatives mondiales de santé, la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux et les autres partenaires alloueront leurs financements dans les délais, de façon prévisible et effectivement harmonisée et alignée sur les priorités nationales dans le cadre d'un soutien intégré au secteur de la santé. Ces financements contribueront sensiblement et de façon adéquate à alléger les contraintes financières qui détournent les pays d'une mise en œuvre complète de leurs plans en faveur des personnels de santé.
- 6.3. Les institutions financières internationales et régionales auront à résoudre les questions d'espace fiscal pour accroître les investissements pour répondre aux besoins en personnels de santé. Il leur faudra pour cela analyser au niveau des pays les conditions macroéconomiques qui impactent les plafonds de salaires, les dépenses de santé et contraignent, dans la fonction publique, les recrutements nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires du secteur de la santé. Ces institutions conduiront recherches et analyses sur les moyens d'augmenter les dépenses en matière de santé et d'enseignement et agiront en conséquence.
- 6.4. Les gouvernements considéreront d'exempter le secteur de la santé si des mesures de réduction des effectifs de la fonction publique étaient prises dans le cadre des stratégies nationales de développement. Les ministères de la santé renforceront leurs arguments dans leurs demandes de financements supplémentaires en cherchant à améliorer la productivité de leurs investissements par la définition de plans chiffrés pour les personnels de santé, basés sur des données factuelles sur les facteurs qui affectent la fidélisation et la performance des agents de santé.
- 6.5. Les ministères de la santé, en collaboration avec les autres parties-prenantes, mettront à profit les partenariats public-privé et chercheront à innover dans le domaine du développement des personnels de santé en s'efforçant de mieux comprendre les personnels de santé du secteur privé et en étudiant les moyens de tirer parti de ces personnels afin qu'ils contribuent aux finalités et aux objectifs du plan stratégique national.
- 6.6. Les ministères de la santé et leurs partenaires mettront au point des mécanismes de mutualisation des risques financiers (par exemple des systèmes d'assurance-santé) et des dispositifs de financement fondés sur les résultats afin d'assurer une protection sociale et d'accroître l'efficacité, afin de fournir un financement plus prévisible et plus productif aux personnels de santé ainsi qu'au développement complémentaire du système de santé.

III. Une plateforme d'apprentissage commun et de responsabilité mutuelle

L'objectif premier du présent Programme mondial pour l'action consiste à faire reconnaître que la solution de la crise des personnels de santé au niveau des pays relève de la responsabilité collective de toutes les parties concernées aux niveaux national, régional et mondial. L'autre objectif qui lui est associé est de susciter un engagement pour mener une action dans les plus brefs délais.

L'Alliance mondiale pour les personnels de santé et les autres agences dissémineront les bonnes pratiques sur les stratégies de réponse à la crise des personnels de santé. L'amélioration des informations, des données et de la recherche, comme le propose ce Programme pour l'action mondiale, servira de base pour permettre aux partenaires, parties-prenantes, pays et régions de rendre compte mutuellement des résultats obtenus.

Une action réunissant de multiples parties-prenantes au niveau des pays: examiner les solutions aux pénuries critiques

Les bases de l'action et de la responsabilisation seront mises en place au niveau des pays: il s'agira de traduire les six stratégies du Programme d'action mondial en plans nationaux. Ces plans nationaux seront alignés sur les stratégies nationales de santé en réponse aux besoins de santé prioritaires ainsi que sur les défis intersectoriels en matière de lutte nationale contre le VIH/SIDA.

Les parties-prenantes dans chaque pays analyseront ensemble les insuffisances critiques qui devront être traitées à court, moyen et long terme, et s'engageront concrètement sur des actions communes. Ces engagements seront accompagnés de données de référence, de délais et de mesures de suivi de résultats.

En particulier, les initiatives mondiales et les programmes d'aide aux systèmes de santé et aux interventions sur des maladies spécifiques menées dans les pays seront analysés et suivis au regard de leurs effets sur les personnels de santé et sur l'accès de tous à des agents de santé qualifiés.

Ces analyses et informations seront communiquées à toutes les parties-prenantes et les expériences seront partagées lors de réunions semestrielles.

Un suivi régional et mondial en vue de renforcer les connaissances et d'influencer les politiques

L'Alliance mondiale pour les personnels de santé, avec ses partenaires aux niveaux des pays et des régions, mettra tout en œuvre pour accélérer l'élaboration d'un cadre commun d'informations essentielles de référence, ainsi que d'un suivi échéancé des ressources humaines pour la santé, rapporté aux systèmes de santé, l'Organisation mondiale de la Santé en assumant le premier rôle normatif. Ce cadre décrira en outre les effets des politiques mondiales et régionales sur les solutions apportées nationalement aux questions des personnels de santé.

Le suivi *national* des progrès accomplis dans la résolution de la crise des personnels de santé servira de base au suivi et à l'évaluation aux niveaux régional et mondial.

Le suivi *régional* sera effectué dans le cadre d'organismes et observatoires régionaux intergouvernementaux qui pourront utiliser l'information stratégique obtenue grâce aux rapports nationaux, en vue d'influencer les débats sur les politiques régionales et d'attirer l'attention mondiale sur des questions spécifiques aux régions.

Le suivi et l'évaluation au niveau *mondial* se concentreront sur la production d'informations stratégiques destinées au dialogue sur les politiques et à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, sur la base des rapports nationaux et régionaux. En vue de maintenir en éveil l'intérêt des divers acteurs et de préserver les avantages de leur diversité, différents forums de haut niveau seront organisés pour influencer les décisions et actions sur le plan mondial.

Le suivi des progrès accomplis dans l'alignement des contributions des parties

Chacun des groupes d'acteurs recensera les obstacles précis à une riposte efficace, spécifiques à chaque groupe, qui freinent l'action aux niveaux national, régional ou mondial. Chaque groupe s'engagera à communiquer ses informations concernant les progrès accomplis pour surmonter ces obstacles. On prêtera une attention particulière au suivi des éléments suivants :

- l'alignement de l'action des donateurs et fondations publics et privés, et des initiatives et partenariats;
- la collaboration entre écoles de médecine publiques et privées, institutions académiques et centres de formation;
- la contribution des associations professionnelles aux réformes et à la réglementation de base;
- le rôle de la société civile : consommateurs, animateurs, fournisseurs;
- l'adhésion appropriée à des codes d'éthique du recrutement et la contribution à la loyauté et à la solidarité.

Indépendance de l'analyse, du suivi et de l'évaluation

On encouragera l'indépendance de l'analyse, du suivi et de l'évaluation par les institutions académiques et la société civile. Ces informations seront communiquées au travers de l'examen par les pairs, du dialogue et d'une publication transparente, et seront utilisées pour renforcer les connaissances et influencer les politiques et pratiques.

Le rôle de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé (AMPS)

L'AMPS agira en tant que catalyseur et coordinateur pour rassembler les différents acteurs et leur permettre d'apprendre, de dialoguer, de plaider et de mener des actions communes.

L'AMPS facilitera le fonctionnement de mécanismes associant les différents éléments du suivi et de la responsabilité, en vue d'articuler le lien entre les mesures concernant les personnels de santé prises aux niveaux national, régional et mondial, et communiquera les résultats de ces mesures. En outre, elle rendra compte des flux financiers et des mesures politiques adoptées, tout en illustrant en quoi des politiques propices, associées à une affectation efficace des ressources existantes et nouvelles, améliorent réellement les systèmes de santé et leurs résultats.

Par ailleurs, l'AMPS repérera les principales occasions stratégiques de faire avancer le programme mondial pour les personnels de santé, en considérant les politiques mondiales et nationales sous l'angle des personnels de santé, en construisant la base de connaissances et en diffusant les acquis concernant les bonnes pratiques.

L'AMPS collaborera avec les réseaux ou alliances de niveau régional et appuiera leur rôle afin de renforcer encore les mouvements collectifs au sein des régions.

Enfin, l'Alliance rédigera tous les deux ans un rapport mondial de situation, le premier duquel sera soumis au Deuxième forum mondial sur les ressources humaines pour la santé.

ANNEXE

- Déclaration du Millénaire (2000)
www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm
- Consensus de Monterrey (2002)
www.unmillenniumproject.org/press/07.htm
- Forum de haut niveau sur les OMD - (2004-05)
 - Genève (HLF I; 2004)
www.who.int/hdp/en/summary.pdf
 - Abuja (HLF II; 2004)
www.hlfhealthmdgs.org/Documents/AbujaReportFinal.pdf
 - Paris (HLF III; 2005)
[www.hlfhealthmdgs.org/Documents/HLF3SummaryReport\(en\).pdf](http://www.hlfhealthmdgs.org/Documents/HLF3SummaryReport(en).pdf)
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005)
www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf
- Appel à l'action de Toronto (2005)
www.observatoriorh.org/Toronto/CallAction_eng1.pdf
- Stratégie d'action communautaire concernant la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé dans les pays en développement (2005)
europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0642fro1.pdf
- Oslo Consultations (2005-06)
www.norad.no/hrhconsultation
- High-level session on HIV/AIDS of the United Nations General Assembly (2006)
www.un.org/ga/aidsmeeting2006/
- Déclaration SEARO de Dacca (2006)
www.searo.who.int/LinkFiles/Reports_DHAKA-DECLARE.PDF
- Stratégie WPRO en matière de ressources humaines pour la santé (2006-15)
www.wpro.who.int/sites/hrh/overview.htm
- Résolution EURO (2007)
www.euro.who.int/Governance/resolutions/2007/20070920_8?language=French
- Résolution PAHO (2007)
www.paho.org/English/GOV/CE/ce140.r13-e.pdf
- Union Africaine - Stratégie africaine pour la santé (2007-2015)
www.africa-union.org/root/UA/Conferences/2007/avril/SA/913%20avr/doc/en/SA/AFRICA_HEALTH_STRATEGY.pdf
- Chiang Mai Declaration on Nursing and Midwifery for Primary Health Care (2008)
www.nurse.cmu.ac.th/interconf2008/files/ChiangMaiDeclarationFeb7%202008_final.doc

L'Alliance mondiale pour les personnels de santé est un partenariat dont le but est d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour juguler la crise des personnels de santé. L'Alliance met en partenariat des acteurs tels que gouvernements nationaux, société civile, institutions financières, travailleurs, agences internationales, institutions académiques et associations professionnelles. L'Alliance est administrée par l'Organisation mondiale de la Santé, ou elle a ses bureaux.

Pour plus d'information, contactez :

Alliance mondiale pour les personnels de santé
Organisation mondiale de la Santé

20, avenue Appia

1211 Genève 27

SUISSE

Tel: +41 -22- 791 16 16

Fax: +41 - 22 791 48 41

Email: ghwa@who.int

Web: www.who.int/workforcealliance

Des personnels de santé pour tous
Tous pour les personnels de santé

ISBN 978 92 4 259672 4



9 789242 596724